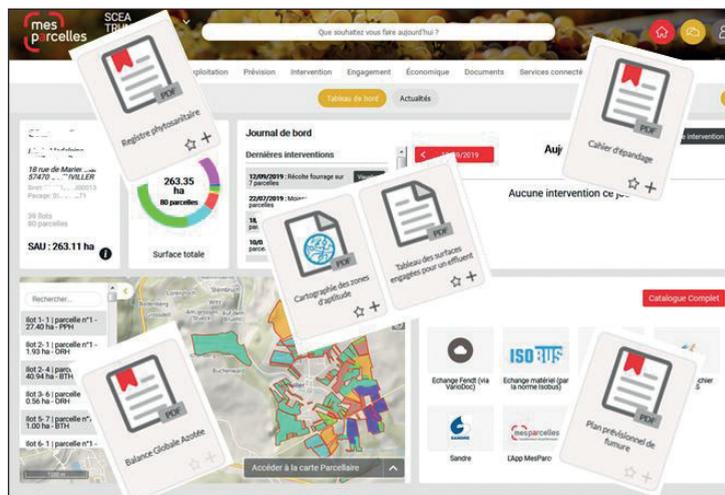




Gestion de la réglementation en production végétale

Quelle que soit votre production, votre situation géographique, vous êtes concernés par un ou plusieurs documents réglementaires.

RAPPEL



Un exemple d'outils MesParcelles.

Le plan d'épandage, qui est concerné ?

Les exploitations ICPE, toute exploitation en Zone Vulnérable.

Ce document est constitué au minimum d'un tableau de synthèse des surfaces par îlot PAC et une cartographie au 1/25.000^e sur fond de carte IGN.

Le Plan Prévisionnel de Fumure

Qui est concerné ? Les exploitations en ZV, ou important des matières organiques (boues).

Ce document rassemble pour chaque parcelle, la dose d'azote nécessaire à apporter, ainsi que le fractionnement prévisionnel (organique et minéral).

Le cahier d'enregistrement

Qui est concerné ? Les exploitations ICPE, en ZV, ou important des matières organiques (effluents d'élevage, compost, boues...).

Ce document recense les apports de fertilisants azotés réalisés (organiques et minéraux) sur toutes les parcelles. La gestion de l'interculture doit aussi y être renseignée (semis/destruction des CIPAN, etc.).

Le contrat de mise à disposition des terres ou contrat d'épandage de boues

Qui est concerné ? Les exploitations important des matières organiques (effluents d'élevage, compost, boues...).

Ces contrats permettent d'identifier l'origine et la des-

tinuation des effluents d'élevage ou des boues et assurent une traçabilité des parcelles réceptrices ainsi que les quantités et valeurs des éléments épanchés (azote, autres éléments à suivre dans les boues...).

Le registre phytosanitaire

Qui est concerné ? Tous les exploitants utilisant des produits phytosanitaires.

Ce document recense toutes les interventions réalisées sur les parcelles d'une exploitation utilisant des produits phytosanitaires. On y retrouve aussi certaines informations permettant de vérifier les prescriptions d'utilisation (espèce, date de récolte...).

L'analyse de sol

Qui est concerné ? Toute exploitation ayant plus de 3 ha de terres labourables en zone vulnérable.

Chaque année, une analyse du taux de matière organique, ou de reliquat azoté sortie hiver est exigée sur une parcelle portant une des trois cultures principales.

Les outils

Différents outils de gestion de la réglementation existent. Les Chambres d'agriculture ont développé un outil complet qui prend en compte les spécificités du territoire mosellan, MesParcelles.

Simple d'utilisation, il vous permet de sécuriser vos données et vos pratiques. Un conseiller peut également vous aider à valoriser toutes ces informations.

Claude RETTEL,
responsable du service
agronomie-environnement

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service agro-environnement
Tél. 03 87 66 12 44
claude.rettel@moselle.chambagri.fr

TRANSMISSION

Bien anticiper son budget une fois à la retraite

La retraite on en parle beaucoup... Certains ont hâte d'y arriver sans trop s'en préoccuper, et d'autres, au contraire, s'en inquiètent et se posent beaucoup de questions. Tout comme vous avez travaillé et réfléchi à l'évolution de votre vie professionnelle, il est primordial de préparer votre retraite en anticipant la transmission de votre exploitation et votre futur budget post professionnel.

Pour ce faire, il est conseillé de procéder à une évaluation du budget dont vous disposerez à la retraite mais également de déterminer vos priorités : déménager, maintenir votre train de vie, aider vos enfants, voyager.

Mais il faudra également envisager d'éventuels moments difficiles ou délicats pour être préparé au mieux car l'espérance de vie augmentant, la dépendance et la nécessité de faire appel à des aides à domicile ou de placements en maison de retraite peuvent s'avérer indispensables ; et cela a un coût non négligeable.

Bien définir ses objectifs pour calibrer son budget

Cela est indispensable pour vous protéger vous et votre famille et doit s'anticiper.

Plusieurs outils sont à votre disposition afin de préparer votre vie nouvelle, comme faire un point grâce à votre relevé de carrière et l'estimation de votre retraite. Il est également important de



La cession d'exploitation souvent synonyme du fruit de toute une vie doit être anticipée et réfléchie.

photo APCA

prendre en compte les autres ressources possibles à votre disposition comme la location de votre foncier ou d'immeubles divers et variés. De même, il est indispensable de réfléchir à la cession de votre exploitation qui peut vous per-

mettre de dégager un capital substantiel pouvant conforter votre retraite.

La cession de votre exploitation

La cession d'exploitation souvent synonyme du fruit de toute une vie doit être anticipée et réfléchie, car elle impactera indiscutablement vos ressources et besoins futurs.

À souligner que le statut et les ressources du conjoint sont également importants car ils constituent le budget global du couple, notamment lors de gros déséquilibres de détention des biens.

Préparer son futur budget en tant que cédant est donc un point incontournable dans votre transmission d'exploitation. Si vous avez des questions à ce sujet, il vous est proposé de prendre un rendez-vous gratuit avec un conseiller du Point Information Transmission. Ce dernier vous informera des démarches à effectuer et vous redirigera si besoin vers les partenaires adéquats à la concrétisation de votre projet de transmission.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, un Point Info Transmission est labellisé par l'État et la Région dans chaque département du Grand Est pour répondre aux questions des exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation.

• Le Point Info Transmission, pour vous renseigner :

La cessation d'activité, comme la transmission d'une exploitation agricole, est une étape importante dans la vie de l'entreprise, que ce soit sur des aspects sociaux, fiscaux, juridiques, patrimoniaux. À ce titre, cette étape se prépare et pour que cela se passe au mieux, il est vivement conseillé d'anticiper ! Différents interlocuteurs seront à mobiliser pour vous conseiller et vous accompagner dans les démarches que vous devrez réaliser. Pour amorcer cette étape et étudier votre situation, vous pouvez prendre contact avec le Point Info Transmission. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2020, la Région et la DRAAF Grand Est ont labellisé une structure par département comme Point Info Transmission (les Chambres départementales d'agriculture et l'ADASEA pour la Marne).

• Un lieu d'accueil unique pour connaître les démarches de transmission :

L'objectif du PIR est d'accueillir tous les exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation. Lors de ce rendez-vous individuel et gratuit, le futur cédant recevra les informations sur les différentes étapes de la préparation de la transmission, en particulier les écueils à éviter. Il sera orienté vers les structures partenaires les plus à même de l'accompagner en fonction de ses besoins. Il sera également informé des différents dispositifs d'accompagnement et d'aide à la transmission dont il pourra bénéficier en fonction de son projet.

Il est conseillé de prendre rendez-vous avec un conseiller du PIR environ 5 ans avant le projet de cession d'exploitation.

Contact Point Info Transmission Moselle
Laurent SOUCAT
Tél. 03 87 66 12 93
pit57@moselle.chambagri.fr